

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par

M. Dive, M. Pradié, Mme Genevard, M. Nury, M. Forissier, M. Bony, M. Habert-Dassault,
Mme Serre, M. Hetzel, M. Ciotti, Mme Bazin-Malgras, M. Neuder, M. Vermorel-Marques,
Mme Bonnard, M. Cordier, M. Viry, Mme Bonnet, Mme Gruet, Mme Dalloz, M. Schellenberger,
M. Pauget, M. Taite, M. Boucard, Mme Petex, Mme Périgault et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.